

Vitray en Beauce, le 27 juin 2026

2026-06-27 - Note information FNDT-2026-004

Note information FNDT – Décision CNAM suite réunion comité national.

La CNAM nous informe qu'à compter du 1^{er} août 2026, il pourra être facturé un **supplément « courte distance » de 2€ pour chaque trajet strictement inférieur à 10 km** (non cumulable avec le forfait « Grande Ville », ni la majoration Nuit / Dimanche ou Jour Férié ; mais cumulable avec le supplément forfaitaire DROM de 3€).

La consigne va être diffusée aux éditeurs de logiciel dès lundi 29 juin, ainsi qu'aux caisses et à l'ensemble des entreprises de taxis conventionnés début juillet.

• Un groupe de travail devrait avoir lieu le **1^{er} juillet 2026** pour échanger sur :

- o Les instructions faites aux caisses concernant la nouvelle convention-cadre taxis afin de mieux comprendre vos retours notamment sur les demandes de conventionnement ;
- o La proposition d'élargissement du périmètre du tarif majoré en cas de retour à vide pour les transports pour les examens longs spécialisés : scintigraphie, PET-Scan et médecine nucléaire sur pièce justificative.

1

• Le prochain groupe de travail sur le transport partagé et les plateformes de transports de patients devrait avoir lieu le **15 septembre 2026**.

Le Bureau FNDT